



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4448

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Régie de quartier 124 services", sise 20 rue Ornano à Lyon 1er pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 8 place Lieutenant Morel à Lyon 1er

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme BESSON Dounia

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4448 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC  
L'ASSOCIATION "REGIE DE QUARTIER 124 SERVICES",  
SISE 20 RUE ORNANO A LYON 1ER POUR LA MISE A  
DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE 8  
PLACE LIEUTENANT MOREL A LYON 1ER (DIRECTION  
DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

La Ville de Lyon soutient depuis plusieurs années l'animation du jardin partagé Ornano portée par la régie de quartiers 124 services et qui implique un groupe actif d'habitants. Le premier espace mis à disposition de la régie de quartier est équipé de bacs pour des cultures hors sol.

Suite à des travaux finalisant l'aménagement mené sur la place Lieutenant Morel et la rue Ornano, une extension du jardin partagé a été engagée sur la partie Ouest de la parcelle, en bordure de la rue Ornano. La pose d'un géotextile, l'apport de terre et le prolongement de la clôture permettent à l'association d'étendre leur action en développant des cultures en pleine terre.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association « Régie de quartier 124 services », par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, un espace de 270 m<sup>2</sup> pour un usage de jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2021.

La valeur locative totale annuelle correspondant est de 1 350euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

La présente convention met fin à celle qui avait été conclue initialement dont l'échéance était le 31/12/2019. Elle se substitue à la convention précédente à compter de sa date de signature.

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

## **DELIBERE**

1- Est approuvée la convention d'occupation temporaire, ainsi que ses annexes, avec l'association « Régie de quartier 124 services », sise 20 rue Ornano à Lyon 1<sup>er</sup>, jointe en annexe à la présente délibération.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Dounia BESSON